

BULLETIN BEDOUIN

Novembre - Décembre
2011

54

EDITO

Il y a de nombreuses années, quand la dernière fournée de pain s'est faite à Longessaigne, personne ne pensait que nous reverrions cette fabrication artisanale au village.

Et pourtant, le 6 janvier, Paul COURT et Aurore DUMOURET vous rappelleront tous ces souvenirs ou tout simplement feront découvrir ce savoir faire aux plus jeunes en vous accueillant lors de cette journée.

Leur souhait est que le fournil, en plus d'être un lieu de travail, soit aussi un lieu de rencontres et d'échanges. Quoi de plus normal que de lier le côté utile au côté humain.

Cette création d'un nouveau commerce renforcera l'activité commerciale globale, source de vie incontournable pour le village.

D'autre part, cette installation a engendré la rénovation du bâtiment à l'entrée du bourg ce qui l'améliore nettement. Alors continuons de soutenir le commerce de proximité et d'être à l'écoute de toute nouvelle initiative qui pourrait venir dynamiser le village.

En attendant souhaitons bon vent à Paul et Aurore et merci à la Ruche de l'écologie qui a beaucoup œuvré pour cette installation.



2012 étant à nos portes, je vous invite chaleureusement le

DIMANCHE 8 JANVIER à 11 H
à la Salle Polyvalente

Je lance une invitation particulière à tous les nouveaux habitants pour qu'ils se joignent à nous.

Comme chaque année, L'EVEIL sera présent et nous remettrons les prix des meilleures illuminations.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de
BONNES FETE DE FIN D'ANNEE et MEILLEURS VŒUX POUR 2012.

Michel RAMPON



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 OCTOBRE 2011

Début de séance : 20 heures

Excusés : Frédéric MURE. Nathalie GRIMAND. Jocelyn SIMON. Georges DESORT.

↳ Délibération subvention accueil périscolaire :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention pour l'année 2010, présentée par l'association OGEC, pour participer au fonctionnement de l'accueil périscolaire mis en place au sein de l'école.

Au vu des comptes présentés par l'association, le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'équilibre de 3 309,41 € pour l'année civile 2010, précisant que cette somme a été inscrite au budget primitif 2011. En contrepartie la commune recevra une participation de la CAF et de la MSA.

↳ Délibération subvention Boule Bédouine :

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 100 € à l'Association La Boule Bédouine, pour l'organisation de son 40^{ème} anniversaire.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et précise que cette somme a été inscrite au budget primitif 2011.

↳ Rapport de la commission finances :

Bruno GOUJET fait le compte-rendu de la commission finances qui s'est réunie le 13 octobre dernier. La commission a fait le point sur les réalisations budgétaires à la date du 30 septembre 2011 par rapport aux prévisions votées au budget.

Concernant le financement de l'opération de rénovation du bâtiment CIVIER :

- La demande de prêt à la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 127 000 € sur une durée de 25 ans, au taux révisable de 2,85% pour la partie logement social sera réalisée courant novembre.
- Certaines demandes de subvention sont encore en attente de réponse.
- Une réflexion est menée sur l'éventualité de faire un prêt complémentaire pour financer cette opération. Il resterait approximativement 169 000 € à autofinancer.

↳ Présentation de la nouvelle taxe d'aménagement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place prochaine de la taxe d'aménagement.

Il explique que la taxe d'aménagement se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE).

Elle est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS. Elle est établie sur la construction, reconstruction, agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme avec pour assiette une valeur déterminée forfaitairement (660 €/m²).

Le Conseil Municipal doit fixer le taux de cette taxe dans une fourchette comprise entre 1 et 5 % et peut délibérer pour définir certaines exonérations facultatives. Cette délibération doit être prise avant le 30 novembre 2011.

↳ Questions diverses :

* Cantine Scolaire : Monsieur le Maire nous expose un courrier de l'OGEC nous demandant la transformation de leur cantine en cantine communale, suite au départ annoncé de la cuisinière.

* Foire : Une réunion publique aura lieu le vendredi 22 octobre.

* Agenda 21 : Après le questionnaire collectif renseigné par le Conseil Municipal et pour compléter ce diagnostic, la population sera mis à contribution via des interviews dans la rue (marché, sortie d'école, manifestations...) sur les 4 thèmes suivants : Solidarité, Environnement, Citoyenneté et Economie.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 NOVEMBRE 2011

Début de séance : 20 heures

Excusés : Daniel DIVINIA, Simone MARJOLLET, Marc VITTORI.

↳ Taxe d'aménagement communale : délibération

La réforme de la fiscalité de l'aménagement inscrite dans le code de l'urbanisme instaure une nouvelle taxe d'aménagement destinée à remplacer différentes taxes en vigueur actuellement (TLE, TDCAUE, TDENS) et, à terme, certaines participations existantes (PVR, etc...).

Elle sera effective au 1^{er} mars 2012 et concernera les travaux de construction et d'aménagements déposés depuis cette date.

Le Conseil municipal doit en fixer le taux compris entre 1 et 5%.

La proposition faite de retenir le taux de 1% est adoptée à la majorité (11 oui - 1 non) avec exonération totale des commerces de détail d'une surface inférieure à 400 m².

↳ Délibération approuvant le tarif de location de la salle de cantine :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en œuvre du tarif de 80 € à compter du 01/01/2012 pour la location de la salle de cantine.

↳ Délibération approuvant le tarif de location de la salle polyvalente

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs suivants, applicables à compter du 01/01/2012 :

	Associations adhérentes au Comité	Particuliers de la Commune	Personnes de l'extérieur	Jeunes de la Commune 18 – 20 Ans
Location de la salle pour les bals publics payants	330 €	Non louée	Non louée	Non louée
Location de la salle seule avec utilisation du frigo	56 €	145 €	228 €	70 €
location de la salle avec la cuisine (+ une recharge de gaz)	56 €	228 €	341 €	114 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide en outre des règles suivantes :

- Maintien du montant de la caution à 200 Euros. Celle-ci devra être versée à la réservation de la salle.
- Suppression du versement d'acompte. Désormais la personne payera la totalité de la somme due au moment de rendre les clés.
- Augmentation à 114 € (calculé selon les mêmes modalités), le tarif pour garder la salle polyvalente le dimanche complet en plus du samedi avec cependant obligation de la libérer à 17 heures. Ce tarif s'ajoute aux tarifs ci-dessus énumérés.
- Ces différents tarifs seront révisables chaque année dans les conditions prescrites par la législation en vigueur ; en conséquence, le tarif de location de la salle polyvalente sera susceptible de varier proportionnellement à l'indice du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE. L'indice de base retenu comme correspondant à la fixation des tarifs ci-dessus est celui du 2^{ème} trimestre 2011 fixé à 1593.
- Pour ces tarifs la salle polyvalente pourra être louée à partir du vendredi après midi 15 heures jusqu'au dimanche 17 heures si elle est disponible et si aucune association ne l'a réservée.

↳ Délibération approuvant le tarif des concessions au cimetière communal :

Les tarifs des concessions trentenaires n'ont pas été réévalués depuis 2003. Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire évoluer ces prix et approuve les montants suivants, (applicables à compter du 1^{er} Janvier 2012) :

- ↳ 580 € pour l'achat d'une concession simple (4 mètres)
- ↳ 820 € pour l'achat d'une concession double (7 mètres)

- ↳ 680 € pour l'achat d'une concession simple avec rehausse
- ↳ 950 € pour l'achat d'une concession double avec rehausse

Le prix pour le renouvellement des concessions trentenaires est fixé à :

- ↳ 160 € pour le renouvellement d'une concession simple
- ↳ 280 € pour le renouvellement d'une concession double

↳ Délibération droit au branchement à l'égout :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif du droit au branchement au tout à l'égout à 593 € à compter du 01/01/2012. Ce tarif sera révisable chaque année dans les conditions prescrites par la législation en vigueur.

↳ Modification statutaire de la Communauté de Communes

Cette modification concernant la voirie d'intérêt communautaire est nécessaire chaque fois que les communes rajoutent des voiries, dans la compétence de la Communauté de Communes. La commune de Longessaigne n'est pas concernée cette année.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification.

↳ Syndicat des eaux : participation 2012

Le Conseil Municipal décide que la participation communale au Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais d'un montant provisoire de 1515.36 € (2.46 €/ habitant) pour 2012 sera assurée par recouvrement direct sur les contribuables.

↳ Questions diverses :

* Aménagements centre bourg : le Conseil Municipal donne son accord pour lancer une consultation auprès d'entreprises, suivant le descriptif établi par Jean-Paul GIRARD de la DDT (dans le cadre de la mission ATESAT). Ces aménagements concernent la limitation de vitesse (accessibilité et sécurité des piétons)

* Foire de Sainte Blandine : compte-rendu par Frédéric MURE de la réunion publique.

* Salle des jeunes : compte-rendu par Céline COURBIERE de la rencontre avec les jeunes du village sur les modalités d'utilisation du local (ancienne bibliothèque).





INFOS MAIRIE

ENQUETE PUBLIQUE ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 14 décembre 2011, le maire de la commune de Longessaigne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan local d'urbanisme de la commune.

Conformément aux articles L.123-10, L.123-13 et R.123-19 du Code de l'urbanisme, ce projet d'élaboration du PLU est soumis à une enquête destinée à recueillir les observations du public.

Le dossier mis à l'enquête comprend :

- le rapport de présentation, le P.A.D.D, le règlement, les orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs ; les documents graphiques, les avis émis par les collectivités ou organismes associés ou consultés ; éventuellement tout ou partie des documents mentionnés à l'article R.121-1 du Code de l'urbanisme.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie pendant 33 jours consécutifs du 20 janvier 2012 à 14 h 30 jusqu'au 21 février 2012 à 11 h 30 afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit les mardis et vendredis de 8 h 30 à 12 h ainsi que les 1^{ers} et 3^{èmes} samedi du mois de 8 h 30 à 12 h.

M. Noël LAURENT est désigné comme commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public à la mairie le :

- vendredi 20 janvier 2012 de 14 h 30 à 17 h 30 ;
- samedi 11 février 2012 de 9 h à 12 h ;
- mardi 21 février 2012 de 8 h 30 à 11 h 30.

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par courrier à la mairie, mais de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

A l'expiration du délai de 33 jours, le registre d'enquête sera clos, côté et paraphé par le maire et transmis dans les 24 heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire-enquêteur.

Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire son rapport et ses conclusions motivées.

Ceux-ci pourront être consultés en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Distribution des sacs poubelles

le samedi 14 janvier 2012

de 8 h 30 à 11 h 30

AU LOCAL VOIRIE





OUVERTURE DU FOURNIL

Les travaux de rénovation du bâtiment de la place de la Bascule, qui ont débuté il y a presque 1 an, touchent à leur fin. Pour nous, la construction du four à bois a été un temps fort de ce chantier. Depuis plusieurs semaines, nous avons commencé « la chauffe de démarrage », aidés par une équipe de personnes volontaires. Cette phase a pour but de faire monter progressivement la température du four, notamment pour permettre aux différents matériaux qui le constituent de sécher. C'est indispensable si l'on veut que le four restitue une chaleur suffisante lors des premières fournées.

La production de pain dans ces nouveaux locaux débutera en janvier 2012. La première fournée a été fixée au **vendredi 6 janvier**. Le pain sera prêt aux environs de 16h et jusqu'à 20h. Nous serons au fournil pour accueillir les personnes souhaitant acheter du pain, ou simplement venir « jeter un œil » et faire connaissance !

Dans un premier temps, nous produirons du pain 3 fois par semaine et il sera possible de venir en acheter sur place à la fin des fournées, selon les horaires suivants :

Le lundi *, de 15h30 à 17h30 (sauf lundi 9 janvier) : Aurore

Le mercredi *, de 15h30 à 17h30 : Paul

Le vendredi, de 15h30 à 19h30 : Aurore et Paul

* les pains produits le **lundi** et le **mercredi** sont destinés à des livraisons (Amap, magasins...). Bien entendu, nous pouvons préparer quelques pains en plus, alors si vous voulez être sûrs d'en avoir, il est conseillé de nous avertir la veille pour ces deux jours là.

Les jours de fabrication et les horaires d'ouverture de l'espace de vente sont amenés à être modifiés par la suite, en fonction des évolutions de notre activité.

Dès que nous serons bien installés dans ces nouveaux locaux, nous aimerions organiser une journée « portes ouvertes », dont la date vous sera communiquée ultérieurement. En attendant, n'hésitez à pousser la porte du fournil pour venir nous rencontrer.

Aurore et Paul

Pour nous contacter :

Aurore 04.78.64.79.56, luce101@laposte.net

Paul 06.79.48.82.82, aubeetpain@hotmail.fr



UN SOUTIEN POUR LES ARTISANS ET LES COMMERCANTS DES MONTS DU LYONNAIS

L'Opération Collective de Modernisation des Monts du Lyonnais, est une opération qui soutient les entreprises artisanales et commerciales implantées sur le territoire du SIMOLY, porteur de l'opération.

L'OCM permet aux entreprises...

- Inscrites au Répertoire des Métiers et/ou au Registre du Commerce et des Sociétés,
- De moins de 15 salariés,
- Réalisant un chiffre d'affaire inférieur à 1 000 000 € H.T.
- ...

...de se moderniser et de se développer en :

- Sollicitant des aides pour réaliser des investissements (achats de matériels, aménagement de locaux d'activités, plan de communication et conseils) ;
- participant à des réunions thématiques et suivre des sessions de formations adaptées à ses besoins ;
- bénéficiant de conseils concrets et personnalisés pour des projets de développement de son activité ;
- préparant la succession et la reprise de son entreprise.

Vous pouvez télécharger les règlements d'attribution des aides sur le site www.monts-du-lyonnais.fr, à la rubrique **Economie** puis **OCM**.

Tous les artisans, commerçants et élus de la zone OCM sont conviés à une réunion d'informations :

- Le Mardi 10 Janvier 2012 à 19h00, au Château de Pluvy à Pomeys ;
- Le Jeudi 12 Janvier 2012 à 19h00, à la salle Boiron, à St Laurent de Chamousset ;
- Le Mardi 17 Janvier 2012 à 19h00, à la salle Yves Montand, à Chazelles sur Lyon ;

En relation avec les partenaires de ce programme (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres de Métiers, Communautés de communes,...) sur un territoire regroupant 34 communes, l'animateur du SIMOLY est à votre disposition pour toutes informations et pour vous simplifier les différentes démarches :

Vivien CLADET - Animateur OCM

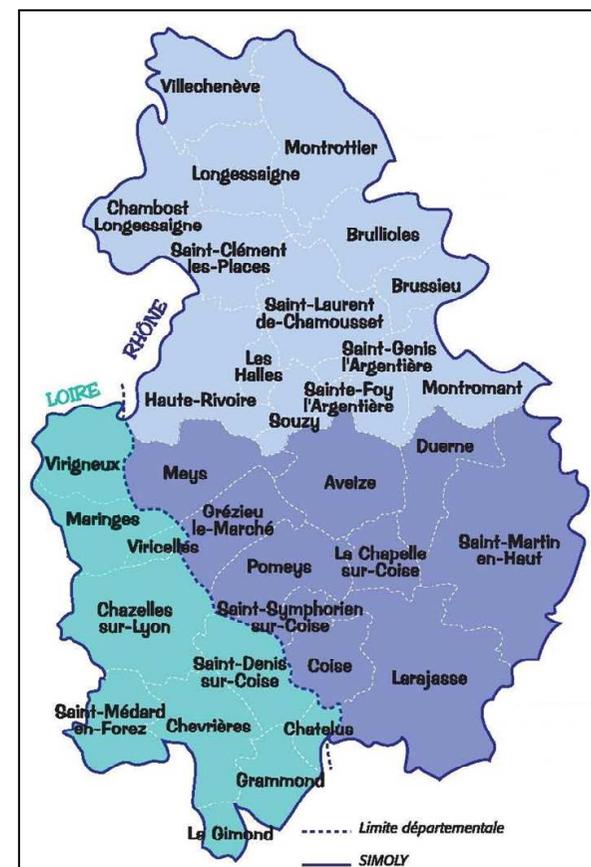
SIMOLY

Château de Pluvy

69590 POMEYS

Tél : 04 78 19 08 62 ou 06 88 38 73 05

Email : ocmmr@simoly.fr
Web : www.monts-du-lyonnais.fr



Financiers :



Partenaires :



INFOS DIVERSES



Acceptation de l'amiante des particuliers

La réglementation pour l'élimination et le traitement de l'amiante est très stricte.



A partir de 2012, l'amiante des particuliers (et uniquement des particuliers) sera acceptée en déchèterie !! Il faudra néanmoins respecter certaines règles.



Attention aux lieux et aux mois de collecte :

Déchèterie les Hauts du Lyonnais à St Martin en Haut	Déchèterie de Chamousset en Lyonnais à Montrottier	Déchèterie de Forez en Lyonnais à Chazelles sur Lyon
Janvier	Février	Mars
Avril	Mai	Juin
Octobre	Novembre	Décembre



Aucune collecte en juillet, août et septembre

Les collectes sont destinées uniquement aux habitants de notre territoire munis d'un justificatif de domicile (*quittance d'eau, d'électricité, de loyer, document obligatoire*) et limitées en quantité (*maximums de 5 plaques de 1m/1m/mois ou un volume de 200 litres sans vide par mois*). Un registre nominatif sera tenu.

L'accès des professionnels est strictement interdit pour ce type de déchet.

Seule l'amiante liée sera acceptée : plaques ondulées, ardoises, tuyaux de descente d'eau, de cheminée, cloisons, bacs à fleurs, joints divers, fibro-ciment... Tout apport d'amiante libre ou non conforme (déchets et poussières issus du nettoyage et du démantèlement de matériels, flocages divers) sera refusé.



INFOS DIVERSES - ASSOCIATIONS

DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHEQUE

Vous ne pouvez-vous déplacer et vous voudriez lire ?

La bibliothèque de Longessaigne est en train de mettre en place un service gratuit afin d'apporter des livres aux personnes qui ne peuvent se déplacer jusqu'à la bibliothèque.

Si vous êtes intéressés pour que l'on passe chez vous, ou, pour plus de renseignements, n'hésitez pas et contactez :

Chantal Divinia au 04.74.70.19.31

Irène Poncet au 04.74.70.11.53.



LA BOULE BEDOUINE



organise une matinée boudin

Le samedi 4 février 2011

de 9 H à 13 H

ASSOCIATIONS



ANNEE	2012
VENDREDI 27 JANVIER 20 H 30	ASSEMBLEE GENERALE
DIMANCHE 5 FEVRIER	SKI CHALMAZEL
DIMANCHE 19 FEVRIER 11 H 00	CARNAVAL
DIMANCHE 15 AVRIL	REPAS DES ANCIENS
DIMANCHE 3 JUIN 11 H 00	FETE DES MERES
DIMANCHE 8 JUILLET	SORTIE EN CAR

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

8 Janvier	Vœux Municipalité + Eveil	11 H 00	Salle Polyvalente
21 Janvier	Concours Belote FNACA	14 H 30	Salle Polyvalente
27 Janvier	A.G Familles Réunies	20 H 30	Maison des Associations
2 Février	Mini Concours (Chambost) Club 3e Age	14 H 00	Salle Polyvalente
5 Février	Sortie ski Familles Réunies	8 H 00	Chalmazel
11 Février	Soirée déguisée M.J		Salle Polyvalente
19 Février	Carnaval-Repas Familles Réunies	11 H 00	Salle Polyvalente
25 Février	Repas de la Chasse	12 H 00	Salle Polyvalente
4 Mars	Concours Belote Ecole	14 H 30	Salle Polyvalente
10 Mars	Repas dansant Classes en 2	20 H 30	Salle Polyvalente
23 Mars	Réunion Inter Sociétés	20 H 30	Maison des Associations
25 Mars	Commémoration FNACA	11 H 00	Monument aux morts
28 Mars	Concours Belote Club 3e Age	14 H 30	Salle Polyvalente

PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN :

Récupération des articles le 9 mars 2012 (dernier délai)